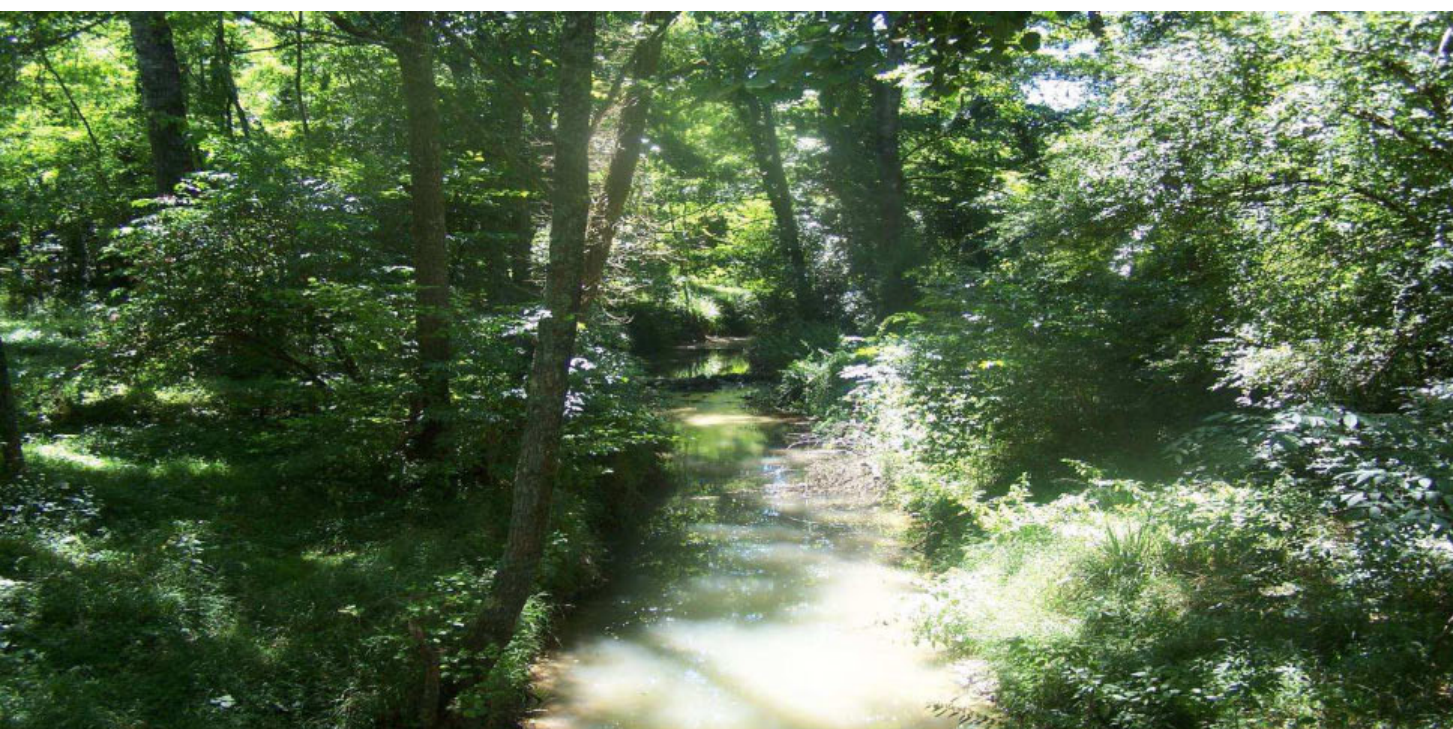


Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7200690 « Réseau hydrographique de l'Engranne »



Résumé non technique

Opérateur Natura 2000:

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES BASSINS VERSANTS
D'ENGRANNE ET GAMAGE
MAIRIE 33420 RAUZAN**

Téléphone : 05 57 84 13 04
Télécopie : 05 57 84 00 71

Technicien Rivière
05 57 84 89 54
sibv.engranne-gamage@wanadoo.fr

Assistants techniques à l'opérateur Rivière-Environnement et Simethis

RESUME NON TECHNIQUE

SITE FR7200690 « RESAU HYDROGRAPHIQUE DE L'ENGRANNE »

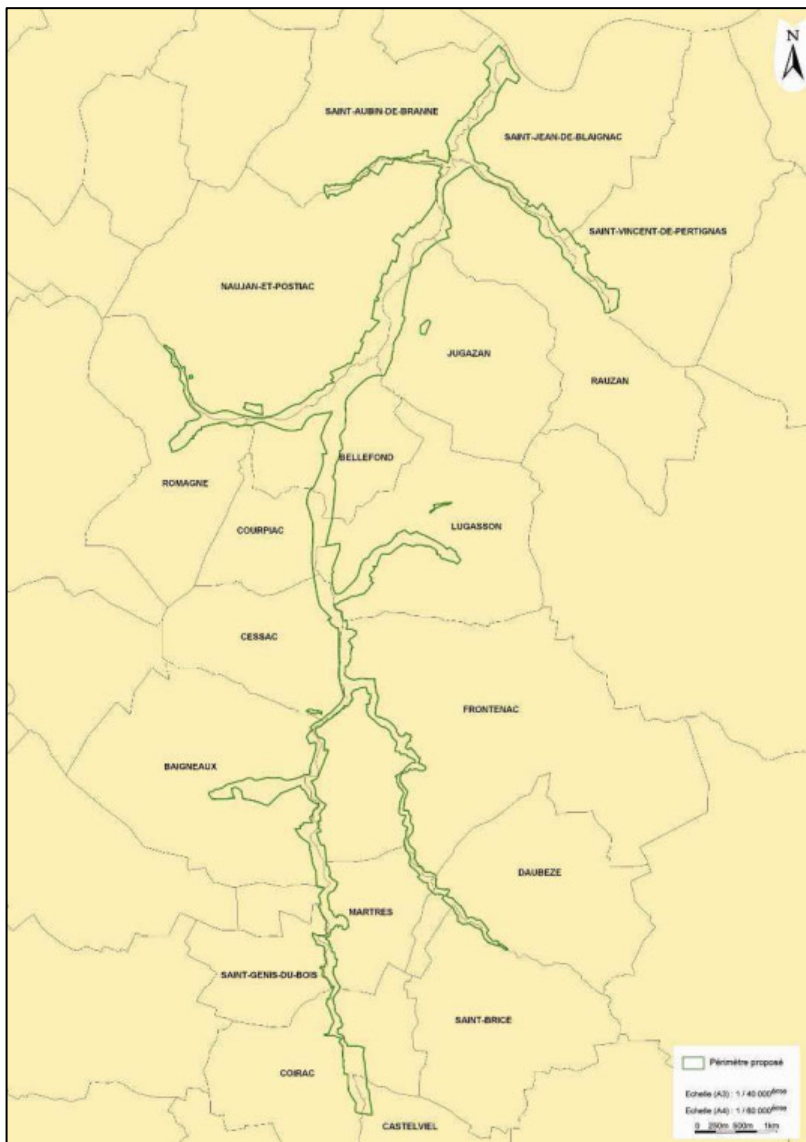
1 – présentation du site

Le site FR7200690 « réseau hydrographique de l'Engranne » se situe à l'est du département de la Gironde (33) sur le territoire de l'Entre-Deux-Mers en rive gauche de la Dordogne, à environ 40 km à l'est de Bordeaux.

Il s'étire sur près de 15 km du sud vers le nord en suivant le linéaire de la rivière Engranne (affluent de la Dordogne) et d'une partie de ses affluents.

Il couvre un territoire de 635 ha répartis sur le bassin versant de l'Engranne et sur 19 communes :

St Jean de Blaignac, Saint Aubin de Branne, St Vincent de Pertignas, Rauzan, Naujan et Postiac, Jugazan, Bellefond, Romagne, Courpiac, Lugasson, Cessac, Frontenac, Baigneaux, Martres, Saint Génis du Bois, Coirac, Castelviel, Saint Brice et Daubèze comme on peut le voir sur la carte ci-contre.



2- Biodiversité et activités humaines

Le site Natura 2000 FR7200690 « réseau hydrographique de l'Engranne » s'étend sur la vallée alluviale de l'Engranne, ainsi que sur les vallées de ses principaux affluents.

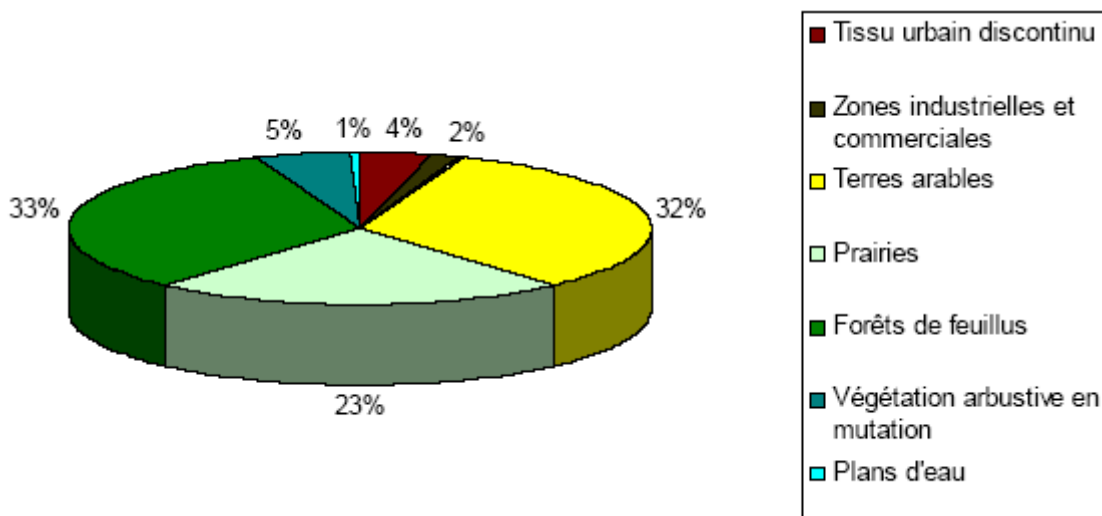
Les surfaces concernées sont principalement agricoles et forestières, les territoires artificialisés (habitat diffus, sites de d'exploitation et de stockage) ne représentant, qu'une part minoritaire (6%).

Le site se compose des grands types de milieux suivants :

- Eaux douces intérieures (eaux courantes et eaux stagnantes),
- Forêts alluviales (aulnaie-frênaie),

- Prairies semi-naturelles humides et prairies mésophiles améliorées,
- Terres agricoles labourables.

Le schéma présenté ci-dessous illustre de manière plus détaillée la composition du site par grand type de milieu.



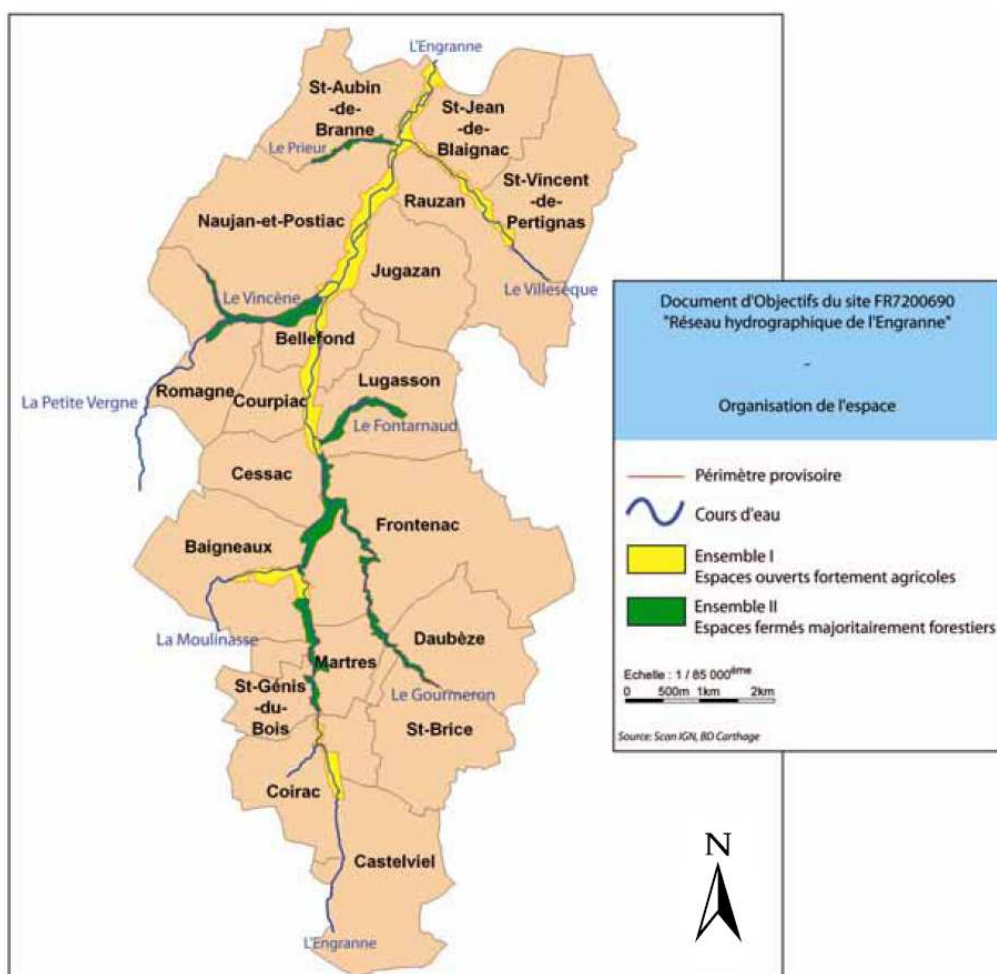
⇒ L'agriculture est la principale activité économique du territoire (55% de la superficie du site).

Les terres arables représentent 32 % de la superficie totale du site. Ces terres arables sont principalement représentées par une monoculture de maïs (ne faisant pas partie d'un assolement), des cultures tournantes (les rotations effectuées sont maïs, blé et tournesol) et d'une manière plus anecdotique par des jachères et des prairies temporaires (correspondant aux couverts de type luzerne fauchés pour la production de fourrage).

Les prairies (pâtures, prairies de fauche) représentent environ 23 % de la superficie totale du site.

Les principales menaces identifiées à travers le Document d'objectifs qui pèsent sur l'habitat prairie de fauche sont liées à la déprise agricole (entraînant la fermeture progressive du milieu), la mise en pâturage exclusif et les amendements éventuels qui peuvent y être pratiqués.

Le maintien de surface en prairies en bordure de cours d'eau constitue un enjeu majeur pour la biodiversité en général et la conservation



des espèces visées par la Directive « Habitats » en particulier : corridor de déplacement pour le Vison d'Europe, territoires de chasse privilégiés pour les chauves-souris...

⇒ En dehors de l'agriculture, les activités économiques sont peu nombreuses et très localisées au sein du périmètre Natura 2000 : on rencontre une activité de transformation de granulats à St Jean de Blainac (société Lafarge), une activité de sciage de bois à St Aubin de Branne (scierie de l'Estrabeau) et une carrière de calcaire à Frontenac (société STR).

⇒ Le site ne semble pas menacé par l'urbanisation ou les aménagements lourds. En effet, il est situé dans les fonds de vallée et soumis au risque inondation. Les documents d'urbanisme des communes classent donc le site Natura 2000 en zone naturelle ou agricole.

⇒ La pêche et la chasse sont les deux activités de loisirs les plus pratiquées sur le territoire Natura 2000 du réseau hydrographique de l'Engranne.

Il faut également noter une activité de piégeage des espèces dites nuisibles en bordure de rivières par l'association des piégeurs agréés de la Gironde.

Les activités de randonnée pédestre et cycliste et de loisirs motorisés se rencontrent également sur le site, mais dans une moindre mesure.

L'Engranne et certains de ses affluents recensent également de nombreux moulins, dont la destination principale est aujourd'hui l'habitation. Leurs ouvrages hydrauliques peuvent parfois entraver la continuité écologique des cours d'eau.

3- Les enjeux patrimoniaux

Les observations de terrain ont permis de faire le point sur les éléments indiqués dans le Formulaire Standard de Données (FSD, fiche descriptive officielle du site), notamment en ce qui concerne les habitats et les espèces ayant justifié la désignation du Site d'Importance Communautaire au titre de la directive « Habitats ».

Le site « Réseau Hydrographique de l'Engranne » abrite **6 habitats naturels et 11 espèces d'intérêt communautaire** parmi lesquels 2 habitats (forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun et Pelouses mésophiles sur marnes) et 1 espèce (Vison d'Europe) dont la conservation sont jugés prioritaire par la directive « Habitats ».

3.1 Habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats » répertoriés sur le site

Les habitats reconnus d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats », sont, selon cette même directive, des milieux naturels considérés comme étant « en danger de disparition de leur aire de répartition naturelle » ou ayant « une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte » ou encore constituant « un exemple remarquable de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques ».

Par souci de clarté de présentation, les habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site ont été regroupés en deux grandes entités écologiques.

3.1.1 Communautés de la basse vallée

⇒ *Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun (91 E0)*¹*

Boisement humide de fort intérêt pour le Vison d'Europe, on rencontre ce type de formation boisée sur une grande partie du site, puisqu'on le retrouve sur 116,76 Ha (18% de la



¹ Habitat prioritaire

surface du site). Il est bien représenté sur le cours amont des affluents tels que la Petite Vergne (Naujan et Romagne) ou le Gourmeron (Daubèze et Saint-Brice), sur l'Engranne médian (Cessac, Frontenac : entités à fort intérêt) et sur le cours amont et médian du Prieur (St-Aubin-de-Branne et Naujan).

Sur le site on distingue deux types de faciès :

- L'Aulnaie frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux (91EO-8) : Habitat à strate herbacée basse dominée par les Laïches (*Carex remota*, *Carex pendula*)
- L'Aulnaie (frênaie) sur mégaphorbiaie (91 EO-11) : Habitat ponctué de gouilles marécageuses et caractérisé par une strate herbacée haute dominée par les espèces de la mégaphorbiaie (Ortie, Prêle, Lierre terrestre, etc).

⇒ *Forêts alluviales à Orme à petites feuilles et Frêne commun (91 FO-3)*

Cette formations boisée alluviale se rencontre de manière plus sporadique sur le site sur 8,31 Ha en totalité (1,3% de la surface du site) principalement sur le secteur Engranne aval de la Scierie de l'Estrabeau à la confluence avec la Dordogne (Saint- Aubin de Branne et Saint-Jean-de-Blaignac).



⇒ *Mégaphorbiaies diverses mésotrophiles à eutrophiles (6430)*

Ces formations se rencontrent sous forme de cordons linéaires en bordure de cours d'eau, au niveau des éclaircies au sein de forêts alluviales ou sous forme de prairies à hautes herbes. Elles représentent une superficie de 11,12 Ha dispersée sur tout le zonage du site Natura 2000 (1,8% de la surface du site).



⇒ *Prairies mésotrophes fauchées (6510-3)*

Ces prairies traitées en fauche ou correspondant à des parcelles sous-pâturées, représentent 78,07 Ha (12,4% de la surface du site). Cet habitat naturel est bien représenté sur le cours amont de l'Engranne (Coirac) et sur certains de ses affluents : Villesèque (Rauzan, St-Vincent-de-Pertignas), Fontarnaud (Lugasson), et Petite Vergne (Romagne), ainsi que sur le cours médian de la Moulinasse (Baigneaux).



3.1.2 Communautés des coteaux calcaires et versants

⇒ *Pelouses mésophiles sur marnes (6210)²*

D'intérêt prioritaire, ces pelouses présentent une forte diversité floristique notamment en orchidées. Elles se rencontrent sur une superficie de 10,80 Ha (1,7% de la surface du site) principalement en rive droite de l'Engranne entre les communes de Jugazan et Bellefond de la RD 126 au Moulin de Gilles, ainsi qu'en rive gauche du Vincène (cours aval) sur la commune de Bellefond.



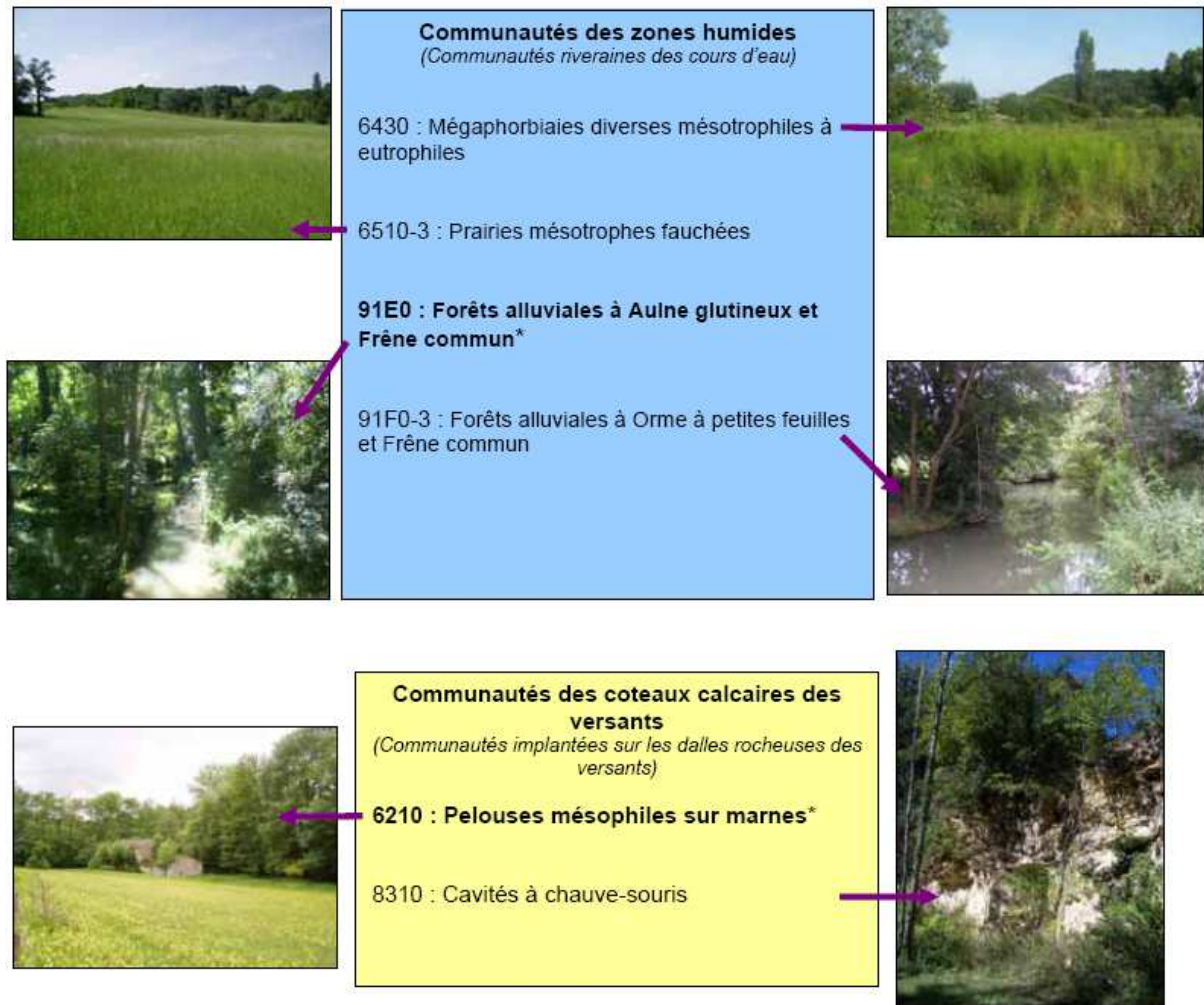
⇒ *Cavités à chauves souris (8310)*

Au nombre de 6 sur le site, ces unités calcaires se répartissent sur le secteur amont du Fontarnaud, sur le cours médian et aval de l'Engranne, ainsi que sur le cours médian de la Moulinasse. Ces cavités naturelles présentes sur les marges abruptes du périmètre en



² Habitat prioritaire

transition avec les secteurs de plateaux permettent l'installation des chauves-souris (espèces d'intérêt communautaire).



3.2 Espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » répertoriées sur le site

Les espèces reconnues d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe II de la directive « Habitats », sont, selon cette même directive, des espèces de faune et de flore considérées comme étant :

- « en danger (de disparition dans leur aire de répartition), ou ;
- vulnérables, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont causent de la menace, ou ;
- rares, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas en danger ou vulnérables, risquent de le devenir (...), ou ;
- endémiques et requièrent une attention particulière en fonction de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation ».

On trouve ainsi sur le site :

⇒ 1 mammifère carnivore : *Vison d'Europe* (1356)³

Inféodé aux milieux humides, un individu a été capturé sur l'Engranne en novembre 1998 sur la commune de Bellefond. Plus récemment, en mars 2006, une capture d'un individu a été réalisée sur le Vignague (commune de Sauveterre de Guyenne) qui appartient au bassin versant du Dropt (bassin limitrophe de celui de l'Engranne).



⇒ 6 espèces de chauves souris : Barbastelle (1308), Grand Murin (1324), Grand Rhinolophe (1304), Petit Rhinolophe (1303), Vespertillon de Bechstein (1323), Minioptère de Schrebeirs (1310)

Observation ponctuelle et/ou régulière de ces différentes espèces en hivernage dans les cavités du site et/ou en transit sur le site à diverses périodes de l'année. Si les cavités constituent des zones refuges de repos diurne, les habitats mosaïques du site (boisements et prairies notamment) sont fréquentés par ces espèces pour chasser.



⇒ 1 reptile (tortue) : *Cistude d'Europe* (1220)

Tortue d'eau douce fréquentant essentiellement les plans d'eau et zones humides associés au réseau hydrographique observée à plusieurs reprises sur le site : en 2001 sur l'Espace Naturel Sensible des anciennes carrières de Martres, en 2004, sur l'Engranne à hauteur de St Aubin de Branne au lieu dit « Chai de Chaulnes » et en 2008 sur les anciennes carrières de Martres.



⇒ 1 poisson : *Toxostome* (1126)

Ce poisson a été observé par les agents de l'ONEMA lors d'une pêche électrique effectuée à la scierie de l'Estrabeau (commune de St Aubin de Branne) en août 1989. 50 individus avaient alors été capturés. Malgré l'absence de capture en 2008 lors de la campagne de pêche électrique, ce poisson est considéré présent sur le site, certains secteurs du cours principal de l'Engranne correspondant à son habitat préférentiel.



⇒ 2 espèces de libellules : *Agriion de Mercure* (1044) et *Cordulie à corps fin* (1041)

Dépendantes de la qualité de l'eau et des milieux humides connexes, ces espèces ont été trouvées sur le site de l'Engranne sur des faciès d'écoulement aussi bien rapides que lents voire stagnants (mégaphorbiaies riveraines du site, plans d'eau, berges végétalisées du réseau hydrographique) notamment sur les secteurs de l'Engranne Aval et Médian, ainsi que sur les carrières de Martres.



3.3. Foyers de biodiversité

Le parcours du périmètre a permis de mettre en évidence des secteurs remarquables en terme d'état de conservation des habitats et/ou de présence d'espèces faunistiques d'intérêt.

L'Engranne de la D126 à sa confluence avec le Vincène

Cette zone concerne les espaces riverains de l'Engranne en rive droite sur les communes de Jugazan et de Bellefond. L'intérêt de la zone réside dans :

- **Une Valeur d'usage** : vastes espaces entretenus par pâturage (essentiellement équin),

³ Espèce prioritaire

- **Des enjeux Habitats** : la majorité des pelouses mésophiles (habitat prioritaire) du périmètre y est concentrée,
- **Des enjeux Espèces** : présence de l'Azuré du Serpolet, papillon d'intérêt national et européen au niveau des pelouses mésophiles (Annexe IV de la Directive Habitats).

Le cours amont du Vincène et son affluent, la Petite Vergne

Ce secteur est majoritairement établi sur les communes de Naujan-et-Postiac, en rive gauche de la Petite Vergne et du Vincène, et Romagne, sur la partie rive droite. L'intérêt de la zone réside dans :

- **Une Valeur d'usage** : Surfaces importantes de prairies entretenues par la fauche sur le cours amont du ruisseau de Vincène,
- **Des enjeux Habitats** : Agencement en mosaïque des forêts alluviales et des mégaphorbiaies (ces dernières occupant les secteurs d'éclaircies au sein des boisements) procurant à la zone une diversité phytosociologique intéressante,
- **Des enjeux Espèces** : Zone préférentielle d'activités du Vison d'Europe. Présence de l'Orchis à fleurs lâches, plante d'intérêt régional, sur les prairies de fauche et les mégaphorbiaies du secteur.

Le cours amont du Prieur

La zone est située à cheval sur les communes de Saint-Aubin-de-Branne en rive gauche et Naujan-et-Postiac en rive droite. L'intérêt de la zone réside dans :

- **Une Valeur d'usage** : Maintien de l'ouverture par des actions de girobroyage et de fauche annuels localisés à l'extrémité amont du cours d'eau,
- **Des enjeux Habitats** : Boisements alluviaux de vaste superficie, ponctués de gouilles marécageuses,
- **Des enjeux Espèces** : Zone préférentielle d'activités du Vison d'Europe. Présence de l'Orchis à fleurs lâches, plante d'intérêt régional, sur les espaces entretenus à l'extrémité amont du cours d'eau.

Le cours médian de l'Engranne et le Gourmeron

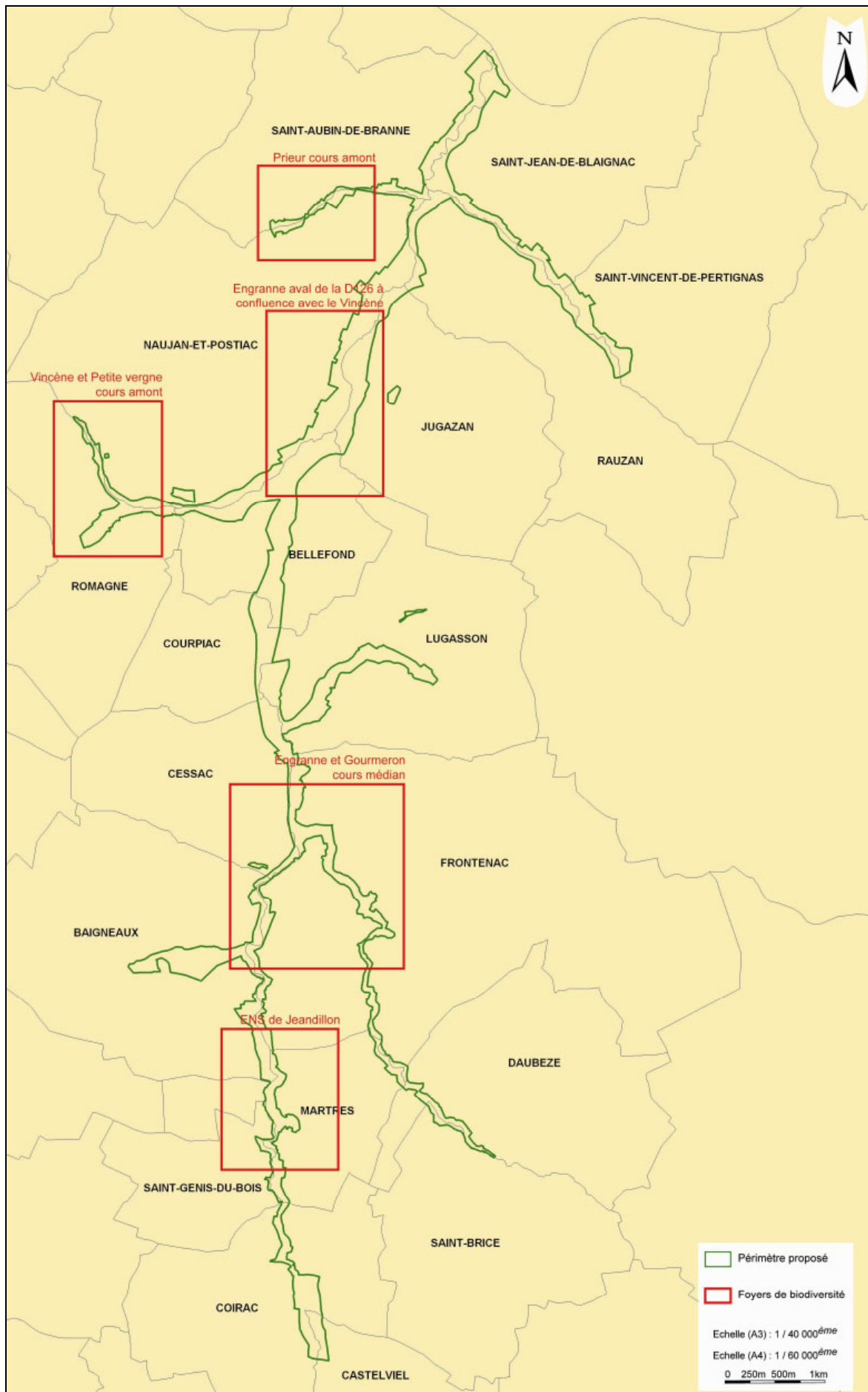
La zone est située sur les communes de Cessac, en rive gauche et Frontenac en rive droite. L'intérêt de la zone réside dans :

- **Une Valeur d'usage faible** : Ces secteurs sont caractérisés par la présence d'une vallée encaissée, cette situation topographique particulière a rendu difficile l'urbanisation et l'installation d'activités industrielles (à l'exception des carrières de calcaire sur les plateaux) au profit d'un milieu évoluant naturellement avec peu de perturbations,
- **Des enjeux Habitats** : Boisements alluviaux de vaste superficie
- **Des enjeux espèces** : Secteur caractérisé par un dérangement faible, zone préférentielle d'activités du Vison d'Europe. Présence de l'Anémone fausse-renoncule, plante d'intérêt régional, à la confluence Engranne-Gourmeron.

L'Espace Naturel Sensible de Jeandillon

Ce secteur correspond aux carrières de Martres. Cet espace a fait l'objet en 2001 d'un plan de gestion détaillé listant les principaux enjeux faunistiques et floristiques de la zone dont l'intérêt réside dans :

- **Une Valeur d'usage faible** : Ancienne exploitation d'extraction de granulats (1950 à 1979) rachetée par le Conseil Général de la Gironde au titre des Espaces Naturels Sensibles.
- **Des enjeux Habitats** : Evolution naturelle du milieu depuis son abandon en 1979 ayant autorisé le développement de boisements alluviaux, aujourd'hui dominants sur le site.
- **Des enjeux espèces** : Zone préférentielle d'activités du vison d'Europe. Présence commune d'espèces d'intérêt communautaire : Cistude d'Europe, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure : la Cistude d'Europe. Les plans d'eau de ce secteur sont les seuls points d'observation de la Cistude sur le périmètre en 2008. Forte diversité spécifique des invertébrés : 30 espèces de papillons (dont l'Azuré du serpolet, protégé nationalement) et 28 espèces de libellules.



3.3 Les enjeux de conservation dégagés sur le site

Le périmètre opérationnel proposé dans le cadre du DOCOB prend en compte deux types de milieux caractérisés par des cortèges floristiques et faunistiques propres :

- Les milieux de la basse vallée des cours d'eau du périmètre : ils incluent le cours d'eau et les habitats naturels riverains tels que les boisements rivulaires et les mégaphorbiaies,
- Les milieux présents sur les coteaux : incluant les pelouses calcaires et les cavités à chauve-souris.

Dans ce cadre, 3 enjeux de conservation ont été fixés pour guider la stratégie d'intervention à l'échelle du site :

⇒ **Enjeu 1 : Assurer la fonctionnalité écologique de l'hydrosystème et des milieux connexes** : l'identité du site Natura 2000 repose sur les habitats naturels et les espèces liés au réseau hydrographique de l'Engranne. Dans ce cadre, les actions de gestion proposées concernent en priorité la préservation et/ou la restauration du bon fonctionnement des cours d'eau, de la qualité des eaux, de l'intégrité de la végétation rivulaire.

⇒ **Enjeu 2 : Assurer la fonctionnalité écologique des habitats de coteaux** : une partie des coteaux calcaires largement représentés sur tout le bassin versant de la Dordogne, a été prise en compte en marge du périmètre opérationnel. Ces milieux bénéficient, sur le site, d'une richesse floristique importante au niveau des pelouses calcaires, et constituent, en ce qui concerne, les grottes et autres cavités, des habitats d'espèces fondamentaux pour les chauves-souris d'intérêt communautaire.

⇒ **Enjeu 3 : Préserver les espèces animales d'intérêt communautaire** : Indissociable des enjeux précédents, cet enjeu inclue également toutes les actions d'amélioration des connaissances et de sensibilisation qui participent à une meilleure prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans les pratiques courantes sur le site (travaux, loisirs, etc).

4- Les objectifs et mesures Natura 2000

L'analyse Habitats / Espèces réalisée à l'issue du diagnostic a permis de hiérarchiser les intérêts patrimoniaux, et de fixer **10 objectifs de conservation à atteindre** compte tenu des menaces identifiées sur le territoire et des trois grands enjeux dégagés détaillés précédemment :

Enjeu 1 : Assurer la fonctionnalité écologique de l'hydrosystème et des milieux connexes

Enjeu 2 : Assurer la fonctionnalité écologique des habitats de coteaux

Enjeu 3 : Préserver les espèces animales d'intérêt communautaire

Objectifs de conservation découlant de l'analyse habitats / espèces	Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3
Maintenir ou restaurer le bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau du périmètre	X		X
Maintenir ou restaurer la qualité des eaux	X		X
Maintenir une bande de végétation naturelle en bordure de cours d'eau	X		X
Réaliser un entretien raisonné des fossés et plans d'eau	X		X
Maintenir ou restaurer la qualité de l'habitat halieutique	X		X
Maintenir ou restaurer l'ouverture des milieux par une activité agricole adaptée	X	X	X
Maintenir ou restaurer les sites de gîtes et de transit favorables aux chiroptères	X	X	X
Limiter la mortalité accidentelle des espèces animales d'intérêt communautaire			X
Améliorer les connaissances sur l'utilisation du site par les espèces d'intérêt communautaire			X
Lutter contre les concurrences spécifiques	X	X	X

Tous ces objectifs trouvent en partie leur réponse dans les recommandations et engagements proposés dans la charte Natura 2000, à condition que ces engagements n'impliquent pas de perte financière pour l'adhérent.

Dans le cas contraire, les objectifs se traduisent sous la forme de mesures financées (contrats), qui seront proposées aux exploitants, propriétaires ou ayants droits volontaires.

➤ **Sur les terrains agricoles, 7 mesures agro-environnementales (MAE) sont proposées aux éventuels contractants :**

- ⇒ Réduction de l'utilisation des phytosanitaires et de la fertilisation azotée
- ⇒ Réduction de la fertilisation azotée et des phytosanitaires y compris herbicides

- ⇒ Gestion extensive des prairies pâturées
- ⇒ Protection des milieux prairiaux fragiles vis-à-vis du pâturage
- ⇒ Gestion extensive des prairies de fauche
- ⇒ Gestion adaptée des haies et des fossés
- ⇒ Positionner de manière pertinente un couvert en gel amélioré

➤ **Sur les terres non agricoles et non sylvicoles, 30 actions ont été définies :**

➤ **Dont 11 actions proposées à la contractualisation avec les propriétaires et ayant droits :**

- ⇒ Réhabilitation des haies dégradées
- ⇒ Entretien adapté des haies
- ⇒ Aménagements des ouvrages de franchissement routier et de leurs abords pour le Vison d'Europe
- ⇒ Reconnexions localisées de zones humides avec les cours d'eau
- ⇒ Entretien des milieux semi-ouverts par gyrobroyage
- ⇒ Entretien des milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche
- ⇒ Entretien des milieux ouverts par la fauche et le pâturage
- ⇒ Maintien de l'ouverture des pelouses mésophiles par le pâturage extensif
- ⇒ Aménagements des sites de gîte en faveur des chiroptères
- ⇒ Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les Chiroptères
- ⇒ Chantiers d'élimination d'espèces végétales aquatiques et terrestres envahissantes

➤ **Dont 1 action d'animation du Document d'Objectifs (DOCOB) :**

- ⇒ Animation du Document d'Objectifs

➤ **Dont 18 actions hors contrat :**

- ⇒ Programme de gestion des berges et du lit
- ⇒ Programme de revégétalisation des berges
- ⇒ Mise en place d'une action de lutte contre les populations de Vison d'Amérique
- ⇒ Aménagement d'abreuvoirs pour bovins et équins
- ⇒ Programme de traitement des rejets domestiques et industriels sur le bassin versant
- ⇒ Sensibilisation des industriels sur la gestion des bassins de décantation
- ⇒ Sensibilisation des propriétaires de moulins à l'impact des manoeuvres d'ouvrages
- ⇒ Formation des pêcheurs à la reconnaissance du Toxostome
- ⇒ Information, sensibilisation, formation des usagers à la reconnaissance des espèces animales envahissantes
- ⇒ Programme de suivi de la qualité des eaux
- ⇒ Suivi cartographique de l'évolution des complexes riverains des bords de cours d'eau (boisements alluviaux et mégaphorbiaies)
- ⇒ Suivi de l'état de conservation des milieux ouverts (prairies de fauche et pelouses mésophiles)
- ⇒ Amélioration des connaissances sur les chiroptères et leurs modalités d'utilisation du périmètre et de ses abords
- ⇒ Amélioration des connaissances sur les peuplements piscicoles
- ⇒ Suivi des espèces végétales envahissantes
- ⇒ Création d'une base de données sur les morts accidentelles
- ⇒ Mise en place une étude précisant le statut de la Cistude d'Europe sur le site
- ⇒ Réalisation d'inventaires complémentaires sur les invertébrés aquatiques

5- Nouvelle délimitation du site

Le nouveau périmètre correspond aux vallées alluviales du cours d'eau principal, l'Engranne, ainsi que de ses affluents principaux.

Il couvre 635 ha contre 230 ha à l'origine dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

Cet élargissement notable résulte de la démarche suivante :

- Intégration au périmètre Natura 2000 des parcelles à l'échelle cadastrale pour faciliter la mise en œuvre des mesures de gestion (contrats Natura 2000 et Mesures agro-environnementales Territorialisées), même si un habitat naturel ou habitat d'espèces d'intérêt communautaire n'est répertorié que sur une partie de la parcelle ;
- Ajout des secteurs identifiés dans le diagnostic comme présentant des enjeux patrimoniaux d'intérêt communautaire, à savoir :

1. Extension du périmètre à des affluents de l'Engranne et leurs basses vallées non compris dans le périmètre initial du FSD, car abritant des habitats d'intérêt communautaires (Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun (91 E0), Mégaphorbiaies diverses mésotrophes à eutrophiles (6430) et Prairies mésotrophes fauchées (6510-3) notamment).

Ces extensions concernent le Prieur, le Gourmeron, le Fontarnaud avec l'intégration des espaces naturels situées dans le lit majeur.

2. Intégration de polygones détachés du périmètre abritant des cavités à chauves souris inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » sur les communes de Jugazan, Lugasson et Cessac.

Les affluents de l'Engranne compris dans le périmètre sont, de l'aval vers l'amont (cf. carte ci dessous) :

- le Prieur,
- le Villesèque,
- le Vincène et la Petite Vergne,
- le Fontarnaud,
- le Gourmeron,
- la Moulinasse.

L'ensemble du linéaire de l'Engranne est inclus dans le périmètre à l'exception de l'extrémité amont aux écoulements temporaires (commune de Castelviel).

